

**Assemblée générale annuelle de l'année 2020 tenue le 26 octobre 2021
À l'hôtel DoubleTree by Hilton Québec Resort
situé au 7900, rue Marigot à Québec**

1. Ouverture

La présidente, M^{me} Jacynthe Gagnon, constate le quorum et ouvre l'assemblée à 10 heures 15 minutes, proposé par Serge Bouchard et appuyé par Sylvain Laquerre.

2. Adoption de l'avis de convocation

Il est proposé par M. Yves Laurencelle, appuyé par M. Nicol Simard et résolu d'adopter l'avis de convocation. Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

3. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par M. Hubert Chabot, appuyé par M. Michel Ethier et résolu d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de l'assemblée générale annuelle 2021
2. Adoption de l'avis de convocation
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Adoption de la procédure d'assemblée délibérante
5. Message de la Fédération
6. Adoption du rapport financier pour l'exercice 2020-2021
7. Nomination d'un comptable externe
8. Rapport de la commission électorale
9. Dîner
10. Message de M. Marcel Groleau, président général de l'Union
11. Rapport annuel 2020-2021
12. Étude des résolutions
13. Affaires diverses
 - La Voie Agricole
14. Clôture

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

4. Adoption de la procédure d'assemblée

À la demande de Mme la présidente, Martin Chouinard fait la lecture de la procédure d'assemblée.

AGA 01 – 26-10-2021 Procédure d'assemblée

Il est proposé par M. Michel Ethier, appuyé par M. Demsey Côté et résolu d'adopter la procédure d'assemblée.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

5. Message de la Fédération

La présidente demande au conseil exécutif de se lever pour s'identifier auprès des personnes présentes à l'assemblée et les remercie pour leur travail. Elle invite par la suite la vice-présidente, Mme Luce Bélanger, à faire le message de la Fédération.

M^{me} Bélanger commente les faits saillants de la dernière année à savoir :

- La pandémie et ses effets positifs, notamment avec l'engouement de l'achat local, l'autonomie alimentaire et la conscientisation des citoyens par rapport à l'agriculture ;
- Les représentations des producteurs lors de la campagne électorale fédérale;
- Les grèves chez Olymel et Exceldor et la mise en lumière des problèmes d'abattage au Québec;
- La pénurie de main-d'œuvre généralisée;
- Les changements climatiques et ses effets, notamment avec la sécheresse qui a sévi dans la région pour une 4^e année consécutive;
- Le zonage agricole et les nombreux projets à ce sujet (3^e lien et terres des sœurs de la Charité notamment) et l'importance de toujours être à la vigie;
- La nouvelle entente sur le développement des activités agricoles et agroalimentaires et ses différents projets;
- La santé psychologique et l'arrivée de la première travailleuse de rang pour la région, Myriam Lachance;
- Le mouvement Mangeons local de l'UPA.

Elle félicite la FRAQ pour son gain pour le changement du projet de loi C-208. Elle finit par remercier la présidente sortante Mme Gagnon pour ses 30 années de syndicalisme agricole et son souci constant des producteurs.

Plusieurs délégués présents dans la salle prennent la parole pour remercier la présidente sortante, Mme Gagnon, pour son travail et son dévouement auprès des producteurs.

Enfin, la vice-présidente remercie les employés pour leur travail et salue Marcel Groleau.

Mme Gagnon prend la parole pour remercier à son tour Marcel Groleau de sa présence. Elle mentionne sa grande fierté d'avoir réussi à mobiliser les producteurs et gagner leur confiance au fil des années.

6. Adoption du rapport financier pour l'exercice 2020-2021

À la demande de la présidente et à l'aide d'acétates électroniques, M. Oliver Bouffard présente le rapport financier se terminant le 31 juillet 2021.

M. Bouffard présente les faits saillants de la dernière année :

- États financiers non consolidés;
- Détails des différentes subventions obtenues;
- Résultats nets de l'intérêt dans un partenariat;
- Déficit du résultat net de la filiale;

M. François Blouin s'interroge sur le déficit du résultat net de la filiale. Mme Gagnon explique qu'en raison de la pénurie de comptables, plusieurs dossiers ont été envoyés en sous-traitance ne générant aucune marge de rentabilité. Elle mentionne également que suite à un départ d'employé, des frais d'avocats et autres ont été versés. Ces sommes seront heureusement non récurrentes pour le futur. Ce concours de circonstances explique la mauvaise année pour le SCFA. Mme Gagnon invite les producteurs à lui adresser directement leurs questions à ce sujet à la fin de l'Assemblée. Elle mentionne que des décisions difficiles ont été prises au SCFA et s'excuse du laxisme et du manque de suivi qui a pu être commis par le service.

La présidente remercie M. Bouffard pour sa présentation.

AGA 02 – 26-10-2021 Rapport financier 2020-2021

Il est proposé par M. Hubert Chabot, appuyé par M. Claude Leclerc et résolu d'adopter le rapport financier 2020-2021 tel que présenté.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

7. Nomination d'un comptable externe

La présidente et le directeur général recommandent d'aller en soumission pour la nomination d'un comptable externe pour la vérification des états financiers.

AGA 03 – 26-10-2021 Nomination d'un comptable externe

Il est proposé par M. Martin Auclair, appuyé par M. Demsey Côté et résolu d'aller en soumission pour choisir la firme pour la vérification des états financiers.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

8. Rapport de la commission électorale

La présidente invite le président de la commission électorale, M. Rémy Gauthier, à prendre la parole pour faire état du rapport de la commission. Il mentionne que le 28 septembre dernier, les membres de la commission ont analysé les deux candidatures reçues au poste de président et

de vice-président. Après étude des candidatures, les membres de la commission ont confirmé qu'elles étaient conformes et qu'elles respectaient les conditions obligatoires. Il déclare Yves Laurencelle président de la Fédération et Luce Bélanger vice-présidente de la Fédération pour un mandat de 2 ans. Il remercie la présidente sortante pour son travail au cours des dernières années et invite Mme Bélanger et M. Laurencelle à prendre la parole. Mme Bélanger remercie les producteurs pour leur confiance et rappelle qu'elle est là pour eux. M. Laurencelle prend la parole à son tour. Il mentionne son regret de ne pas pouvoir siéger avec Mme Gagnon sur le conseil exécutif de la Fédération et avec Marcel Groleau au conseil général. Il mentionne qu'il va tenter de gagner la confiance des producteurs de la région comme Mme Gagnon a su le faire au cours des années. Enfin, il mentionne la merveilleuse équipe des employés et qu'il tentera de défendre du mieux qu'il peut les producteurs.

Mme Gagnon nomme chacun des membres du conseil d'administration en les invitant à se lever dans la salle et les remercie.

9. Dîner

M. Chouinard rappelle les consignes pour le dîner avec les règles COVID ainsi que pour les élections pour les collèges électoraux sur l'heure du midi.

10. Message de Marcel Groleau, président général de l'Union

M^{me} Jacynthe Gagnon remercie les invités présents :

- Mme Marthe Kleiser, directrice du MAPAQ de la Côte-Nord
- M. Marcel Groleau, président général de l'UPA
- M. Charles-Felix Ross, directeur général de l'UPA
- Mme Virginie Simard, directrice territoriale Centre de services de Lévis de la FADQ
- M. Sylvain Leclerc, directeur du Réseau Agriconseils de la région
- Mme Myriam Lachance, travailleuse de rang de la région pour ACFA
- M. Bayazid Adda, coordonnateur du CARN
- Mme Gitane Saint-Georges, agente de maillage pour l'ARTERRE
- M. Vincent Lévesque, directeur du SPFRQ
- Mme Véronique Simard Brochu, coordonnatrice de la FRAQ pour la région
- Mme Alexandra Lavoie, Réseau Agriconseils
- Mme Patricia Blackburn, journaliste à la Terre de Chez nous

Mme Gagnon présente par la suite Marcel Groleau en soulignant son intelligence remarquable, son fort leadership et le fait qu'il soit inspirant. Elle insiste sur l'honneur pour elle d'avoir siégé à ses côtés et mentionne qu'il a fait grandir la cause du devoir agricole.

Marcel Groleau prend la parole en félicitant Mme Gagnon pour son travail et en rappelant quelques anecdotes à son sujet au conseil général. Il enchaîne sur les enjeux en cours avec notamment la pandémie et ses impacts sur la vie démocratique de l'organisation et la mobilisation des producteurs. Il revient sur sa tournée virtuelle avec les UPA locales pour prendre le pouls de la vie syndicale. Il rappelle que les changements climatiques vont demander

beaucoup d'adaptations et indique que les défis environnementaux seront importants, notamment ce qui touche les pesticides. Il revient également sur l'enjeu perpétuel de la main-d'œuvre en agriculture et de la concentration. Il fait un retour sur le financement de l'Union et l'importance qu'il soit plus équitable et en adéquation avec l'agriculture d'aujourd'hui. Enfin, il insiste sur l'importance d'améliorer nos communications envers les producteurs, mais également envers le grand public. Il félicite Yves Laurencelle et Luce Bélanger pour leur nomination et leur souhaite la meilleure des chances dans leurs mandats.

Des questions concernant les TET, l'accaparement des terres, les « gentlemen farmers », la concentration, la relève, le rôle du MDELCC et du MAPAQ, les conflits de travail dans les usines de transformation sont posées au président.

À la suite de la période de questions, la présidente remercie le président général de l'Union et félicite Charles Félix Ross et Martin Caron.

11. Rapport d'activités de la Fédération

Mme Cathy Chenard présente le rapport annuel de la Fédération en revenant sur les principales mobilisations et sur les dossiers de l'année comme les motoneiges, la taxation municipale, les TET et les tests COVID, le pont de l'île d'Orléans ou encore la sécheresse. Elle présente différentes activités du groupe régional de la relève et leur dynamisme. Elle rappelle le travail fait pour l'obtention d'une travailleuse de rang pour notre territoire avec l'arrivée de Myriam Lachance. Un topo des actions de l'entente sectorielle avec les différents projets où la Fédération s'implique est également fait. Elle mentionne les différents dossiers d'aménagement comme les milieux humides et hydriques, Agriculmat et les dossiers de CPTAQ. Elle finit enfin sur les dossiers de communication et la campagne Mangeons local avec le chef Jean-Luc Boulay.

AGA 04 – 26-10-2021 Rapport d'activités 2020-2021

Il est proposé par M. Demsey Côté, appuyé par M. Michel Ethier et résolu d'adopter le rapport d'activités 2020-2021 tel que présenté.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

12. Résolutions

À la demande de la présidente, M^{me} Bélanger présente la résolution. Il est proposé par M. Demsey Côté, appuyé par M. Gilles Grandbois de mettre à l'étude la résolution suivante :

AGA 05 – 26-10-2021

RÉGLEMENTATION MUNICIPALE SUR L'APPLICATION DES PESTICIDES EN ZONE AGRICOLE

CONSIDÉRANT que la réglementation du gouvernement du Québec sur l'usage des pesticides en agriculture l'une des plus sévères au Canada ;

CONSIDÉRANT que les activités agricoles sont présentes partout sur le territoire québécois, là où le climat le permet ;

CONSIDÉRANT que les MRC et les municipalités ont le pouvoir de réglementer l'utilisation des pesticides sur leur territoire;

CONSIDÉRANT les connaissances techniques et scientifiques variables des MRC qui recommandent et appliquent les réglementations des pesticides;

CONSIDÉRANT qu'une réglementation variable d'une MRC à l'autre entraîne des iniquités entre les producteurs ;

CONSIDÉRANT qu'il est impossible pour les 1000 municipalités du Québec de gérer efficacement l'usage de pesticides en agriculture.

Sur motion dûment proposée et appuyée, l'assemblée générale annuelle de la Fédération de l'UPA de la Capitale-Nationale–Côte-Nord demande à l'Union des producteurs agricoles :

- De faire des représentations auprès du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques et auprès du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation afin que la réglementation liée à l'utilisation des pesticides en zone agricole soit exclusivement de juridiction provinciale.

Demsey Côté propose les amendements suivant dans la demande et dans le titre de la résolution secondé par Philippe Alain.

RÉGLEMENTATION MUNICIPALE SUR L'APPLICATION DES PESTICIDES POUR LES ACTIVITÉS AGRICOLES

De faire des représentations auprès du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques et auprès du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation afin que la réglementation liée à l'utilisation des pesticides utilisée par les producteurs agricoles dans le cadre de leurs activités agricoles soit exclusivement de juridiction provinciale.

À la demande de la présidente, Mme Bélanger procède au vote de l'amendement. Le vote est unanime.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

À la demande de la présidente, M^{me} Bélanger présente la résolution.

Il est proposé par M. Yves Laurencelle, appuyé par M. François Blouin de mettre à l'étude la résolution suivante :

CONSIDÉRANT qu'Hydro-Québec doit limiter la hauteur de la végétation dans les emprises de lignes de transport pour des raisons de sécurité ;

CONSIDÉRANT qu'Hydro-Québec embauche des entreprises qualifiées employant des travailleurs forestiers formés aux critères de sécurité d'Hydro-Québec ;

CONSIDÉRANT qu'il existe un programme de maîtrise intégrée de la végétation mis à jour annuellement par des spécialistes de la foresterie et de l'environnement ;

CONSIDÉRANT qu'il est mentionné au sein de ce programme que les débris sont laissés le plus souvent épars et le bois empilé pour favoriser la biodiversité;

CONSIDÉRANT que plusieurs producteurs agricoles nous ont rapporté avoir eu des bris de machineries importants ou des manques à la levée aux champs à cause de ces débris laissés en zone agricole ;

CONSIDÉRANT que des arbres sont laissés dans le lit des ruisseaux, ce qui occasionne des problèmes d'écoulement entraînant de l'érosion des berges;

CONSIDÉRANT qu'il existe déjà un contrôle de la qualité des travaux s'assurant de leur conformité par un représentant d'Hydro-Québec;

Sur motion dûment proposée et appuyée, l'assemblée générale annuelle de la Fédération de l'UPA de la Capitale-Nationale–Côte-Nord demande à l'Union des producteurs agricoles :

De faire les représentations nécessaires auprès d'Hydro-Québec afin :

- De s'assurer de la qualité des travaux et de minimiser leurs impacts en zone agricole, notamment en ramassant les débris laissés aux champs;
- De créer, en collaboration avec le milieu agricole, une section sur les bonnes pratiques à mettre en place en zone agricole au sein du programme de maîtrise intégrée de la végétation ;
- De voir la possibilité d'avoir un représentant de l'UPA sur place pour vérifier les travaux avec le représentant d'Hydro-Québec.

Demsey Côté propose l'amendement suivant dans la demande et dans le titre de la résolution, secondé par Gilles Grandbois.

- Dans le cas d'une plainte d'un producteur, de voir la possibilité d'avoir un représentant de l'UPA sur place pour vérifier les travaux avec le représentant d'Hydro-Québec.
- De s'assurer que les producteurs agricoles aient un traitement des plaintes rapides afin de minimiser les impacts lors de dommages.

À la demande de la présidente, M^{me} Bélanger procède au vote de l'amendement. Le vote est unanime.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

À la demande de la présidente, Mme Bélanger présente la résolution. Il est proposé par M. Sylvain, appuyé par M. Francis Blouin de mettre à l'étude la résolution suivante :

AGA 07 – 26-10-2021 Financement par tous les producteurs agricoles

CONSIDÉRANT que l'Union des producteurs agricoles (UPA) représente tous les producteurs agricoles;

CONSIDÉRANT qu'une part du financement de l'UPA repose sur une cotisation annuelle obligatoire exigible de tous les producteurs agricoles en vertu de la Loi sur les producteurs agricoles (la Loi);

CONSIDÉRANT que depuis 1990, la Loi prévoit que la cotisation peut être modulée en fonction d'un seul critère, soit celui de la forme juridique des entreprises agricoles;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de ce critère, une cotisation simple est fixée pour un producteur qui est une personne physique (cotisation simple) et une cotisation ne pouvant excéder le double (cotisation double) est fixée pour toutes les autres catégories soit les « producteurs regroupés (société, fiducie, personne morale ou autres regroupements) ou les « producteurs indivisaires »;

CONSIDÉRANT que la cotisation peut être élevée pour les plus petites entreprises par rapport aux revenus de celles-ci, surtout lorsque la cotisation double est applicable;

CONSIDÉRANT que le seul paramètre du régime juridique des producteurs n'est plus adapté à la réalité agricole d'aujourd'hui où la taille et les revenus d'une entreprise peuvent être fonction d'autres critères;

CONSIDÉRANT qu'une autre part du financement de l'UPA repose sur une contribution qui tient compte des volumes de production des entreprises agricoles et que celle-ci est prélevée uniquement dans les productions qui disposent d'un plan conjoint;

CONSIDÉRANT que la prise en compte d'autres paramètres pour fixer la cotisation permettrait une plus grande flexibilité et une plus grande équité selon la taille des entreprises ainsi qu'entre celles qui versent des contributions par l'entremise de leur plan conjoint et celles qui n'en versent pas;

CONSIDÉRANT que depuis des années, plusieurs résolutions ont été adoptées par l'UPA pour que tous les producteurs participent plus équitablement à son financement;

CONSIDÉRANT qu'au Congrès général de 2019, cette résolution a été réitérée en précisant de ne pas attendre la fin du plan de financement 2020-2024 pour entreprendre les démarches visant à changer les paramètres de fixation des cotisations;

CONSIDÉRANT qu'une démarche de consultation actuellement en cours présente des scénarios de paliers de cotisations et les perspectives de l'utilisation des sommes versées à l'organisation par les producteurs.

Sur motion dûment proposée et appuyée, l'assemblée générale annuelle de la Fédération de l'UPA de la Capitale-Nationale–Côte-Nord demande :

À l'Union des producteurs agricoles :

- De mettre en place une nouvelle formule de financement visant une plus grande équité selon la taille des entreprises ainsi qu'entre celles qui versent des contributions par l'entremise de leur plan conjoint et celles qui n'en versent pas;
- De demander au gouvernement du Québec de modifier le paragraphe 2 de l'article 31 de la Loi sur les producteurs agricoles permettant la prise en compte de paramètres autres que le seul statut juridique des exploitations agricoles pour la fixation des cotisations plus équitable entre les producteurs agricoles;
- De préparer la mise en place d'une nouvelle formule de financement, en se basant sur la consultation réalisée au cours de l'année 2021, comportant les éléments suivants:
 - Des paliers de revenu brut annuel des entreprises agricoles,
 - Un complément de cotisation selon des paliers de revenu brut annuel lié à la production hors plan conjoint.
- De mettre en place de nouvelles initiatives pour faciliter la participation de l'ensemble des groupes de producteurs aux activités et instances démocratiques de l'UPA et pour soutenir le développement de leur secteur;
- De procéder, une fois la modification législative adoptée par le gouvernement du Québec, à une large consultation en vue d'établir un nouveau plan de financement de l'UPA (incluant les montants des cotisations et des contributions) et d'adopter un nouveau règlement sur les catégories de producteurs, leur représentation et leur cotisation annuelle, lequel sera soumis à l'approbation obligatoire de la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec.

Serge Bouchard propose l'amendement suivant dans la demande, secondé par Philippe Alain.

- Des paliers de revenu brut annuel des entreprises agricoles, en visant une répartition plus graduelle des cotisations.

À la demande de la présidente, M^{me} Bélanger procède au vote de l'amendement. Le vote est unanime.

Cette proposition est adoptée à la majorité.

13. Affaires diverses

Mme Gagnon annonce les nominations des collèges électoraux à savoir Patrick Derôme pour le poste autre production végétale, Donald Tremblay proposé pour le poste autre production animale et Michel Éthier pour le poste ferme de petite taille.

14.1 La Voie Agricole – Saison 6

À la demande de la présidente, M^{me} Cathy Chenard annonce que la télésérie *La Voie agricole* sera de retour pour une 6^e année. Elle spécifie que cette série d'émissions est réalisée dans le cadre de l'Entente sectorielle sur le développement des activités agricoles et agroalimentaires de la Capitale-Nationale et de la Ville de Lévis et en partenariat avec la Fédération de l'UPA de la Capitale-Nationale-Côte-Nord. Elle présente en primeur la bande-annonce des émissions qui seront diffusées hebdomadairement à compter du mois de janvier 2021.

La présidente remercie M^{me} Chenard et remercie les producteurs qui ont donné de leur temps pour participer aux émissions.

14.2 Remerciements et tirage cadeau

Martin Chouinard remercie l'ensemble des employés qui ont participé à la tenue de l'AGA avec une mention spéciale pour Linda Beaulieu et Denis Lamontagne pour leurs 40 ans de services acquis au cours de l'année.

Yves Laurencelle effectue le tirage des cadeaux Mangeons local auprès des participants. Catherine Vigneault distribue les affiches promotionnelles de Mangeons locale.

Marcel Groleau et Mme Gagnon reçoivent chacun deux paniers cadeaux de Charlevoix et de la Côte-Nord en guise de reconnaissance.

14. Clôture

Francis Blouin invite les participants à venir aux « bières et saucisses » de la RACNCN à la fin du mois de novembre. La présidente remercie les membres de l'équipe de la Fédération pour l'organisation de l'AGA et invite le conseil d'administration à se déplacer au C.A. qui suit la rencontre.

Il est proposé par M. Michel Éthier, appuyé par M. Demsey Côté et résolu que l'assemblée soit levée à 15 h 50. Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Jacynthe Gagnon, présidente

Martin Chouinard, secrétaire
Directeur régional